

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

INTER COURTAGE

Société par actions simplifiée au capital de 75 000 €
Siège Social : 291 rue Robinson 59495 Leffrinckoucke
076 150 150 RCS Dunkerque

Comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2025**I. – Bilan**

(En euros.)

Bilan Actif	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	32 282	27 551	4 732	6 117
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	30 490	30 490		
Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 273	2 273		
Constructions	6 674	6 674		
Installations tech., mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	484 031	357 251	126 779	60 220
Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres imm. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	51 394		51 394	50 727
Total de l'actif immobilisé (III)	607 143	424 239	182 904	117 065
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	626 973		626 973	625 281
Autres créances	4 297		4 297	2 240
Charges constatées d'avance	31 419		31 419	13 231
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financ. à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 504 903			1 364 289
Total de l'actif circulant (IV)	2 167 593			2 005 042
Comptes de régularisation				
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation				
Actif (VII)				
Total général de l'actif (I à VII)	2 774 736	424 239	2 350 497	2 122 106
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			51 394	50 727
(2) dont créances à moins d'un an			714 083	691 479

Bilan Passif	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres		
Capital (dont versé 75 000)	75 000	75 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	11 171	11 171
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	7 500	7 500
Réserves statutaires ou contractuelles	47 240	47 240
Réserves réglementées		
Autres réserves	924 030	857 621
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	436 805	346 408
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	1 501 746	1 344 941
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	51 063	59 309
Total des provisions	51 063	59 309
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (2)	987	987
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 187	65 837
Dettes fiscales et sociales	688 836	649 993
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 500	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	1 178	1 039
Total des dettes (1)	797 688	717 856
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
Total passif	2 350 497	2 122 106
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	797 688	717 856
(2) Dont emprunts participatifs		

II. – Compte de résultat

			31/12/2025	31/12/2024
	France	Exportations et livraisons intracommunautaire	12 mois	12 mois
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				4 385 810
Production vendue	4 570 742		4 570 742	
Montant net du chiffre d'affaires	4 570 742		4 570 742	4 385 810
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			16 423	22 982
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			26 500	
Autres produits			4	138
Total des produits d'exploitation			4 613 669	4 408 930
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				

Autres achats et charges externes (1)	607 252	617 267
Impôts, taxes et versements assimilés	66 967	65 915
Salaires	2 348 947	2 291 382
Cotisations sociales	974 266	964 744
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	31 354	20 247
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	8 177	9 253
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	3 438	
Autres charges	10 172	9 150
Total des charges d'exploitation	4 050 573	3 977 958
Résultat d'exploitation	563 096	430 972
Opéra. comm.		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	18 579	31 427
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers	18 579	31 427
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		
Résultat financier	18 579	31 427
Résultat courant avant impôts	581 675	462 399
Produits exceptionnels	6 000	8 000
Charges exceptionnelles		2 140
Résultat exceptionnel	6 000	5 860
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	150 870	121 850
Total des produits	4 638 248	4 448 357
Total des charges	4 201 443	4 101 948
Bénéfice ou perte	436 805	346 408

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

(2) dont produits concernant les entités liées

(3) dont intérêts concernant les entités liées

III. – Notes annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2023-05 du 10 novembre 2023 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 350 497 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 4 638 248 euros et un total charges de 4 201 443 euros, dégagant ainsi un résultat de 436 805 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Principes et méthodes comptables : Première application du règlement ANC n° 2022-06 Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

1. – Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

2. – Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024)

Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2025. Par conséquent :

- Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été réanalysés au regard de la nouvelle définition.

3. – Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2025)

L'application des nouvelles règles au cours de l'exercice a conduit aux changements significatifs suivants par rapport aux méthodes antérieures :

- Résultat exceptionnel : Des éléments qui auraient été classés en résultat exceptionnel sous l'ancienne réglementation sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation (ou financier).
 - Cessions d'actifs : Les produits de cession d'immobilisations (26500 €) et les valeurs nettes comptables correspondantes (3438 €) sont classés en résultat d'exploitation.
- Suppression des transferts de charges : Les charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traitées selon leur nature :
 - Les remboursements de charges de personnel sont crédités au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » pour 21255 €.

Conformément à la réglementation, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'ils ont été arrêtés et publiés (avant ces reclassements), sont présentés à la fin de cette annexe.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Concessions et brevets : 1 à 5 ans
- Terrains et aménagements : 50 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé des commissions perçues sur les transactions contractualisées entre des vendeurs et acheteurs de matières premières agricoles. Le chiffre d'affaires est reconnu en comptabilité lors de la livraison effective des matières premières.

Provision congés payés

La provision congés payés comptabilisée au 31.12.2025 a été réintégrée fiscalement, selon l'article 39-1-1° du CGI (issu de l'article 8 de la loi de finances pour 1987).

De ce fait, la provision congés payés constatée au 31.12.2024 a été déduite fiscalement.

Evènements postérieurs à la date de clôture

Néant

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Incorporelles						
Frais d'établissement et de développement	62 772					62 772
Autres						
Total immobilisations incorporelles	62 772					62 772
Corporelles						
Terrains	2 273					2 273
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui	6 674					6 674
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	58 701					58 701
Matériel de transport	254 895		92 962		85 439	262 419
Matériel de bureau, informatique et mobilier	155 908		7 003			162 911
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Total immobilisations corporelles	478 451		99 966		85 439	492 978
Financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	50 727		666			51 394
Total immobilisations financières	50 727		666			51 394
Total	591 950		100 632		85 439	607 143

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
Incorporelles						
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			56 655	1 386		58 041
Total immobilisations incorporelles			56 655	1 386		58 041
Corporelles						
Terrains			2 273			2 273
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui			6 674			6 674
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Autres Instal., agencement, aménagement divers			56 390	1 053		57 443
Matériel de transport			204 708	24 023	82 001	146 730
Matériel de bureau, mobilier			148 186	4 893		153 078
Emballages récupérables et divers						
Total immobilisations corporelles			418 231	29 969	82 001	366 198
Total			474 885	31 354	82 001	424 239

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Néant

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Provisions réglementées				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	59 309	8 177	16 423	51 063
Provisions pour risques et charges	59 309	8 177	16 423	51 063
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
incorporelles				
corporelles				
des titres mis en équivalence				
titres de participation				
autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres				
Provisions pour dépréciation				
Total général	59 309	8 177	16 423	51 063
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		8 177	16 423	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5^e du C.G.I.

Créances et Dettes

	31/12/2025	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	51 394	51 394	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	626 973	626 973	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	3 045	3 045	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 252	1 252	
Charges constatées d'avance	31 419	31 419	
Total des créances	714 083	714 083	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	86 187	86 187		
Personnel et comptes rattachés	232 671	232 671		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	311 904	311 904		
Impôts sur les bénéfices	29 018	29 018		
Taxes sur la valeur ajoutée	57 229	57 229		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	58 015	58 015		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 500	20 500		
Groupe et associés	987	987		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 178	1 178		
Total des dettes	797 688	797 688		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	987			

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	30 017	9 487	20 529	216,3
Autres créances	7 518	9 655	(2 137)	-22,13
Total	37 535	19 143	18 392	96,08

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 895	56 061	19 834	35,38
Dettes fiscales et sociales	333 715	326 312	7 403	2,27
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
Total	409 609	382 373	27 236	7,12

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	31 419	13 231	18 188	137,4
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
Total	31 419	13 231	18 188	137,4

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	1 178	1 039	139	13,35
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
Total	1 178	1 039	139	13,35

Capital social au 31/12/2025

	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales			
Du capital social début exercice	1 000,00	75,0000	75 000,00
Emises pendant l'exercice			
Remboursées pendant l'exercice			
Du capital social fin d'exercice	1 000,00	75,0000	75 000,00

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 (1)	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice (2)	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	75 000				75 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	11 171				11 171
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	7 500				7 500
Réserves statutaires ou contractuelles	47 240				47 240
Réserves réglementées					
Autres réserves	857 621	66 408			924 030
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	346 408	(346 408)		436 805	436 805
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total	1 344 941	(280 000)		436 805	1 501 746

Date de l'assemblée générale : 06/05/2025

Dividendes attribués : 280 000

(1) dont dividende provenant du résultat n- : 280 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 : 1 064 941

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif : 1 064 941

(2) Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure : 156 805

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	12 412	11 993	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	12 412	11 993	100,00	100,00				
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (**)								

(*) pour les missions prévues au II de l'article L. 821-54 du code de commerce

(**) pour les missions prévues au II de l'article L. 821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L. 822-24 du code de commerce pour les OTI »

Répartition des effectifs par catégorie au 31/12/2025

	Interne	Externe
Effectif moyen par catégorie		
Ouvriers		
Employés, techniciens, agents de maîtrise	3	
Cadres et ingénieurs	11	
Autres catégories		
Total	14	

Détail - Engagements en pensions, retraite et assimilés

Les indemnités de fin de carrière sur la base d'un départ volontaire à 64 ans, avec un taux d'actualisation de 3.90 % et de capitalisation de 2.40 % s'élèvent à 739 119 € au 31/12/2025 (calcul AXA)
Ces fonds sont couverts à hauteur de 458 527 €

IV. – Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INTER COURTAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen,

TALENZ ALTEIS AUDIT SAS

Christophe CHARETON
Commissaire aux Comptes Associé
Signé par Christophe Chareton Le 7 mai 2026

V. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est disponible au siège social de la société